



Comment intégrer les matériaux biosourcés et géosourcés dans un projet immobilier ?

Ces dernières années, un regain d'intérêt est porté sur les matériaux biosourcés et géosourcés dans la construction, alors qu'ils ont été remplacés pendant plusieurs décennies par les matériaux dits conventionnels (béton, acier, isolants issus de la pétrochimie et minéraux, etc.). Ce phénomène peut être expliqué par une prise en considération plus importante des enjeux climatiques et de biodiversité.

Chez Florès cela fait de nombreuses années que les matériaux biosourcés et géosourcés sont plébiscités dans les programmes. Voyons quelles sont les méthodes en programmation pour amener la maîtrise d'ouvrage à considérer ces matériaux et à les intégrer dans leur projet immobilier.

L'information

La première étape, indispensable, revient à **informer la maîtrise d'ouvrage** au cours de toutes les phases de création du programme de tous les avantages des matériaux biosourcés et géosourcés, autant en tant qu'isolant que comme matériau structural. Les maîtres d'ouvrage sont globalement de plus en plus enclins à considérer ces matériaux, compte tenu que les avantages de ces matériaux ne sont plus à prouver : bilan carbone neutre voire négatif, bonne isolation thermique et acoustique pour beaucoup d'entre eux, confort hygrothermique, développement de la filière locale, etc.

Pour en apprendre plus sur ces différents matériaux biosourcés et géosourcés ainsi que sur leurs applications, voici plusieurs articles précédemment partagés par l'équipe de Florès :

- [*Des isolants biosourcés pour une construction écologique !*](#)
- [*La plante aux milles usages*](#)
- [*Chanvre et béton de chanvre, une opportunité écologique ?*](#)
- [*La construction en terre coulée : c'est possible !*](#)
- [*La terre crue : un matériau performant et écologique à ne pas oublier !*](#)
- [*Les éco-matériaux de second œuvre : réalité ou utopie écologique ?*](#)

La vérification

Un des principaux freins à l'utilisation de matériaux biosourcés et géosourcés dans la construction reste le **manque d'avis technique**. En effet, la garantie décennale des constructeurs ne couvre les désordres et malfaçons que des produits **bénéficiant d'un avis technique délivré par le CSTB**. Ce n'est pas dans l'intérêt de la maîtrise d'ouvrage de demander l'utilisation de produits non certifiés. Il est ainsi très important de **vérifier l'existence d'avis technique** pour les solutions de matériaux biosourcés et géosourcés proposées. Ces matériaux étant considérés comme récents dans la construction *bien qu'historiquement très anciens*, les avis techniques sont moyennement disponibles.

La prescription

Enfin, si la maîtrise d'ouvrage souhaite la mise en place de ce type de matériaux, il faut prescrire des **niveaux de performances biosourcés et géosourcés dans le programme** environnemental et technique. Pour cela, il est possible d'exiger certains labels et certifications comme par exemple le label d'Etat **«Bâtiment biosourcé»** et également de viser des objectifs environnementaux, sanitaires et de durabilité chiffrés. En plus de tout cela, grâce au déploiement de la RE2020, le contexte politique et réglementaire **devient favorable** par l'intégration de nouveaux critères ACV (analyse de cycle de vie).

Ainsi grâce à ces 3 étapes clés : l'information, la vérification et la prescription, nous pourrons voir de plus en plus de matériaux biosourcés et géosourcés dans les projets immobiliers ! Un plus qui profite à beaucoup, dont notre chère planète.

Article Florès dans le même thématique : [**Matériaux biosourcés : à intégrer dès la programmation !**](#)

A.C.